



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 56260

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les modalités d'application de la loi relative à la réduction du temps de travail. De nombreuses difficultés se font jour : organisation, recrutement, voire pénurie de main-d'oeuvre, activité soutenue... Le nombre d'accord reste en outre relativement faible. Selon les informations dont il dispose, 97 % des entreprises ne sont pas couvertes par un tel accord. Une grande partie des entreprises appelle à un assouplissement, à une prolongation de la période transitoire et à une simplification d'une loi qui reste trop complexe. Il lui demande si elle entend adopter des mesures pour répondre à cet « appel d'air ».

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56260

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 150